



www.africansummerschool.org

**African Summer School Italy / Business and Projects Incubator 4 Africa
VI édition – 17-21 juillet 2018, Venice (île di San Servolo):
PHILOSOPHIE ET RENAISSANCE AFRICAINE
AFRO-BUSINESS ET PROJET PLANNING**

REGLEMENT

REGLEMENT – ETUDIANTS INTERNATIONAUX

Le règlement de l'African Summer School Italy, prévoit les dispositions suivantes:

Art. 1 – Objectif du cours

L'association REDANI promeut, avec les organismes partenaires Africasfriends e Afroconnessioni, une formation spécialisée favorisant une nouvelle approche et vision de l'Afrique par la transmission des connaissances et compétences soit en domaine socio-politique, domaine historique et domaine littéraire autour du thème de la philosophie et de la Renaissance africaine et soit dans le cadre de la projection sociale et de la micro-entreprise orientée non seulement en Afrique mais aussi en Europe, suivant une méthodologie basée sur l'éducation interculturelle.

Art. 2 – Durée

Sur une durée de 4 mois, il y aura tout d'abord 5 jours de formation, entre le 17 et le 21 juillet 2018 à Venice. Ensuite, chaque étudiant aura 3 mois pour conclure son travail pratique : soit le projet entrepreneurial individuel ou de groupe, soit la synthèse écrite de son expérience. L'édition se conclura durant le mois de novembre 2017 avec la remise des attestations de participation.

Art. 3 – Admission et Inscription

L'inscription est ouverte à des personnes âgées entre 18 et 35 ans et sous réserve d'acceptation pour toute personne souhaitant fortement y participer. La détention de diplôme spécifique ne constitue pas un critère de sélection.

Un maximum de **30 étudiants** peut participer aux cours.

Entre **mi-avril 2018 et mi-mai 2018**, vous pouvez vous pré inscrire au cours, tandis que l'inscription commencera à la mai 2018.

L'étudiant qui souhaite postuler devra remplir le formulaire, en toutes ses parties, téléchargeable en ligne sur le site www.africansummerschool.org, dans



Sede legale: via Vincenzo Bellini, 8 - 40050 Funo di Argelato, BOLOGNA

Codice Fiscale: 91325280377

www.redani.org



www.africansummerschool.org

la section African Summer School Italy, et en particulier dans les pages "Advance enrollment" (pré-inscription) et "Inscription" (inscription). Vous devez également lire et accepter (signer) ce règlement et l'envoyer au secrétaire de l'école, en joignant votre pièce d'identité, en écrivant à:

africansummerschool.it@gmail.org

Art. 4 – Coûts

Le coût effectif du cours est de **€ 666 pour chaque étudiant.**

La **contribution minimale aux dépenses** pour chaque participant est de **390 € pour les 5 jours**. Ce montant comprend les coûts de formation, du gîte et du couvert. **Ces 390 € ne couvrent pas le frais de nourriture relatif au jour de l'inauguration (17 juillet 2018).**

La politique de réductions: **10% de réduction** (351 € à payer) pour les membres avant le **17 mai 2018** (23h59).

Une fois la confirmation d'admission à l'université d'été reçue, l'étudiant doit payer ses frais de participation :

1. Pour les membres inscrits avant le **17 mai 2018** (23h59): en une seule fois ou en deux fois (signaler au secrétariat le choix de cette option); le premier versement à la fin du mois correspondant à celui de l'admission, tandis que le second à la fin du mois suivant celui de l'admission.
2. Pour les membres INSCRITS à PARTIR DU 18 mai 2018: payer la contribution immédiatement, après confirmation de leur admission.

NB: Tous les paiements, justifiés par des pièces justificatives, doivent être effectués au plus tard **15 juin 2018.**

Dans tous les cas, les inscrits ne pourront être remboursés, sauf en cas de cours annulés.

Les étudiants qui ne paient pas les frais dans les délais indiqués seront considérés comme n'étant plus inscrits.

Art. 5 -Déroutement des cours

Les journées d'entraînement seront réparties comme suit:

- les cours du matin de 8h30 à 13h30
- des cours l'après-midi de 14h30 à 19h00
- des activités en soirée à partir de 21h00





www.africansummerschool.org

La participation au cours est obligatoire à 80%, les absences ne doivent pas dépasser 6 heures. Toute absence doit être rapidement communiquée à la direction de l'école. Ces absences peuvent être justifiées exclusivement pour des raisons valides et doivent nécessairement être communiquées à l'avance.

La participation aux cours sera certifiée par une feuille de signature que chaque étudiant s'engage à remplir à chaque réunion.

À la fin de chaque leçon, les participants sont invités à évaluer la qualité de l'enseignement.

Les cours se dérouleront en français, avec la préparation d'un interprète. Les activités de la soirée auront lieu en italien.

Art. 6 -Responsables des cours

L'organisme de gestion du cours est l'Association REDANI, dont les représentants (à savoir, **Direction de African Summer School Italy**) seront présents à chaque réunion et disponibles pour toute demande de clarification et / ou d'information.

Un autre organe, ou le comité d'évaluation, joue un rôle central. Il a pour mission d'évaluer les plans d'affaires et les projets dans le cadre du concours interne «Business and Project Incubator 4 Africa», dans le but de sélectionner le meilleur projet d'auto-entreprise. Ce comité est composé de représentants des partenaires du projet.

Art. 7 –Evaluation de la formation et travail final

A la fin des 5 jours, une session d'évaluation sera organisée dans le cadre de laquelle chaque participant sera invité à réaliser une analyse critique et proactive du projet de la African Summer School Italy.

Pour obtenir chaque étudiant le certificat doit produire un travail final (élaboré, projet social ou business plan).

Chaque étudiant ou groupe aura un maximum de 3 mois pour envoyer le travail final; les étudiants qui ne délivrent pas le document susmentionné ne recevront pas de certificat.

Une fois évaluées, les œuvres peuvent être publiées sur des plateformes de communication spéciales via le service de communication de l'école.

Le comité d'évaluation examinera tous les plans et projets d'entreprise, réalisés individuellement ou en groupe, en sélectionnant les meilleurs sur la base des critères qui seront communiqués aux participants à la fin de la semaine de formation.



Sede legale: via Vincenzo Bellini, 8 - 40050 Funo di Argelato, BOLOGNA

Codice Fiscale: 91325280377

www.redani.org



www.africansummerschool.org

Le comité d'évaluation examinera tous les plans et projets d'entreprise, réalisés individuellement ou en groupe, en sélectionnant les meilleurs sur la base des critères qui seront communiqués aux participants à la fin de la semaine de formation.

Art. 8 - Remise des attestations de participation

Dans le courant du mois de novembre, African Summer School Italy organisera une journée de remise de diplôme et de prix. Les attestations de participation seront remises aux étudiants qui auront présenté, avant la date qui leur aura été communiquée, une synthèse écrite de leur expérience. Le prix sera remis au meilleur projet de micro-entreprise. La participation à cet événement est obligatoire sauf absence justifiée.

Art. 9- Dispositions générales

L'African Summer School Italy est une école à **vocation interculturelle**. Cette philosophie d'ouverture à l'autre se veut d'être respectée durant tout le parcours de formation.

Pour des raisons liées à la documentation et la promotion de l'African Summer School Italy, durant toute la semaine, nos partenaires prendront des photos et des images vidéo. Par conséquent, en signant ce règlement vous consentez à l'utilisation de votre image, tel que prévu par la loi italienne. Par le même biais, vous consentez à la publication ou à la diffusion de ces images.

L'école décline toute responsabilité pour tout type d'accidents qui puisse subvenir aux participants durant la période de formation.

Ce règlement doit être produit en deux exemplaires dont l'un restera en possession de l'étudiant-partenaire et l'autre devra obligatoirement être signé et envoyé.

Date, lieu

Signature

